

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	an	Sénégals et autres Etats de la CEDEAO	 15.000f	31.000f.	
	Etranger : France, Zaire				
	R.C.A. Gabon, Maroc.				
	Algérie, Tunisie.		20.000f.	40.000f	
	Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
	Prix du numéro	Année courante	600 f	Année ant.	700f.
	Par la poste : Majoration	de 130 f par	numéro		
	Journal légalisé	 900 f		Par la poste	-

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

- 2008
22 avril Loi n° 2008-19 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Royaume d'Espagne sur la Coopération dans le domaine de la Prévention de l'Emigration des mineurs sénégalais non accompagnés, leur protection, leur rapatriement et réinsertion, signée à Dakar le 5 décembre 2006... 687

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 2008
18 avril Décret 2008-407 portant remise totale des peines 690

PARTIE NON OFFICIELLE

- Annonces 707

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2008-19 du 22 avril 2008

autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Royaume d'Espagne sur la Coopération dans le domaine de la Prévention de l'Emigration des mineurs sénégalais non accompagnés, leur protection, leur rapatriement et réinsertion, signée à Dakar, le 5 décembre 2006.

EXPOSE DES MOTIFS

Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a été témoin de l'envergure croissante prise par l'émigration clandestine, notamment à travers l'utilisation d'embarcations de fortune cherchant désespérément à atteindre les côtes espagnoles, avec le plus souvent leur cortège de morts et de disparus.

Cette situation dramatique et inacceptable a incité le Gouvernement de la République du Sénégal et celui du Royaume d'Espagne à conclure, le 5 décembre 2006, à Dakar, la Convention sur la Coopération dans le domaine de la Prévention de l'Emigration de Mineurs sénégalais non accompagnés, leur Protection, leur Rapatriement et Réinsertion. Cette Convention entre en droite ligne de celle relative aux Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

Cet Accord vise essentiellement à favoriser l'établissement d'un cadre de travail commun en matière de prévention de l'émigration des mineurs non accompagnés, de leur protection et de leur rapatriement. Il vise également à instaurer un dialogue permanent entre les deux Parties, permettant ainsi de faciliter l'échange d'informations et de données de manière à lutter efficacement contre cette forme d'émigration.

Pour ce faire les deux Etats ont pris l'engagement ferme de prendre un certain nombre de mesures afin de concrétiser leur vision. A cet égard, le développement économique et social des zones d'origine des mineurs non accompagnés apparaît comme une priorité. Il est également important de sensibiliser et d'informer les populations sur les dangers du trafic des enfants, phénomène qui peut être largement favorisé par l'émigration clandestine des mineurs.

Afin de parvenir à une application probante de cette Convention, les deux Parties s'engagent à mettre sur pied un comité de suivi dans lequel sera représentée chacune des deux Parties et dont le rôle sera de faciliter les relations opérationnelles, l'échange d'informations et de proposer des actions jugées nécessaires dans la lutte contre l'émigration clandestine des mineurs.

La Convention entrera en vigueur à la date de réception de la dernière des deux notifications par lesquelles les Parties s'informeront, par voie diplomatique, de l'accomplissement des formalités internes nécessaires.

La ratification de cette Convention, par la République du Sénégal, revêt une importance primordiale. En effet, l'une des missions cardinales de l'Etat, rappelons le, est d'assurer la protection des personnes et des biens.

Dès lors, loin de rester insensible ou passif face à ce phénomène de l'émigration clandestine dont une issue fatale est réservée à la majeure partie de ses candidats, le Gouvernement de la République du Sénégal s'est engagé à prendre toutes les décisions et mesures susceptibles d'y apporter une solution efficace et pérenne.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du mercredi 2 avril 2008 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du mercredi 09 avril 2008 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. - Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Royaume d'Espagne dans le domaine de la prévention de l'émigration des mineurs sénégalais non accompagnés, leur protection, leur rapatriement et réinsertion, signée à Dakar, le 5 décembre 2006.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 22 avril 2008.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

CONVENTION ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL
ET

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME
D'ESPAGNE

SUR LA COOPERATION DANS LE
DOMAINE DE LA PREVENTION DE
L'EMIGRATION DE MINEURS SENEGALAIS
NON ACCOMPAGNES, LEUR PROTECTION,
LEUR RAPATRIEMENT ET REINSERTION.

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL, d'une part ;

Et

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ESPAGNE, d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties » :

CONSIDERANT que le traitement de la situation des mineurs non accompagnés doit se faire dans le respect de leurs législations nationales, des normes et principes du Droit International et en tenant compte des dispositions de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

SOUCIEUX de renforcer et de dynamiser les relations bilatérales et convaincus de la nécessité d'une coopération étroite entre les Parties en matière de protection des mineurs, aussi bien pour résoudre le problème des mineurs sénégalais non accompagnés sur le territoire espagnol, que pour sa prévention.

• SONT CONVENUS DE CE QUI SUIIT :

Article premier.

Objectifs de l'Accord

Sur la base du présent Accord, et, conformément à leurs propres législations et aux normes et principes du Droit International, les Parties coopéreront en vue :

1. d'établir un cadre de travail commun en matière de prévention de l'émigration des mineurs non accompagnés, de protection et de rapatriement desdits mineurs.

2. de consolider un dialogue permanent et faciliter l'échange de données et d'informations pour aborder de manière efficiente la prévention de l'émigration de mineurs non accompagnés, la protection, le rapatriement et la réinsertion desdits mineurs.

Article - 2.

Objectifs spécifiques pour la coopération

En vue d'atteindre les objectifs du présent Accord, les Parties conviennent de mener à bien les actions suivantes :

1. adopter des mesures de prévention visant le développement social et économique des zones d'origine des mineurs non accompagnés, le contrôle des réseaux de trafic de personnes ainsi que la sensibilisation et l'information de la population d'origine.

2. adopter des mesures d'assistance et de protection des mineurs sénégalais non accompagnés qui se trouvent sur le territoire espagnol.

3. favoriser le rapatriement du mineur vers sa famille ou vers l'institution de tutelle au Sénégal ainsi que sa réinsertion sociale.

Article. - 3.

Action de prévention

Dans le but de prévenir l'émigration de mineurs non accompagnés, les Parties développeront des actions visant à :

1. sensibiliser les mineurs, les familles et la société en général sur les risques que comporte l'émigration de mineurs non accompagnés.

2. mettre en place les actions nécessaires pour améliorer le contrôle des réseaux et des organisations qui trafiquent et exploitent les mineurs.

3. favoriser le développement social et économique des zones d'origine des mineurs non accompagnés par la création ou le renforcement des capacités des centres de formation et de réinsertion des mineurs et, plus particulièrement, les structures de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice de la République du Sénégal.

Article. - 4.

La protection des mineurs sénégalais non accompagnés sur le territoire espagnol :

1. Les Autorités compétentes espagnoles :

- apporteront assistance et protection aux mineurs sénégalais non accompagnés sur le territoire espagnol.

- Fourniront aux Autorités compétentes sénégalaises, dans un délai de 10 jours, à compter de l'entrée illégale du mineur sur le territoire espagnol, toutes les informations pertinentes concernant la situation des mineurs qui font l'objet de mesures de protection.

2. Les Autorités compétentes sénégalaises procéderont à l'identification du mineur et de sa famille et à la délivrance des documents attestant de sa nationalité, dans le délai de 20 jours, à compter de la communication faite par les Autorités compétentes espagnoles.

Article. - 5.

Actions en matière de rapatriement

1. L'Autorité compétente espagnole, d'office ou sur proposition de l'Entité publique qui exerce la tutelle du mineur, statuera sur ce qui concerne le retour de celui-ci au Sénégal conformément à la législation espagnole, aux normes et principes du Droit International et de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

2. Les Parties collaboreront pour garantir que le rapatriement du mineur vers sa famille ou vers l'institution de tutelle au Sénégal s'effectue dans les conditions appropriées.

3. Les Autorités compétentes sénégalaises intégreront et coordonneront les dispositifs d'accueil et d'assistance sociale, aussi bien publics que privés ou relevant d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) au profit de mineurs faisant l'objet de rapatriement.

Article. - 6.

Comité de Suivi

Pour faciliter les relations opérationnelles, un Comité de Suivi sera créé. Ce Comité sera composé de représentants des deux parties.

3. Chacune des Parties pourra dénoncer le présent Accord à tout moment, au moyen d'une notification écrite adressée à l'autre Partie par voie diplomatique. La validité du présent Accord prendra fin après quatre vingt dix jours à compter de la notification de ladite dénonciation.

4. En Foi de quoi, les représentants des Parties, dûment autorisés, signent le présent Accord.

Fait à Dakar, le 5 décembre 2006

En deux exemplaires originaux, en français et en espagnol, les deux textes faisant également foi.

Pour la République du Sénégal

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi

Aliou SOW

Pour le Royaume d'Espagne a.r.

Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales

Jésus CALDERA.

DECRET**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****DECRET n° 2008-407 du 18 avril 2008
portant remise totale des peines.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 47 :

DECRETE :

Article premier. - Une partielle remise de peine de quatre ans est accordée au condamné dont le nom suit

MAISON D'ARRET DE REBEUSS DAKAR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
1	04-ass-04	Abdourahmane Basse, né en 1962 à Islam, de Bocar et de Tacko Dia.	23-9-98	15-1-04	Condamné à 15 ans ferme pour association de malfaiteurs, vol, coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort

Art. 2. - Une remise totale de peines tant principales qu'accessoires et complémentaires est accordée aux condamnés dont les noms suivent :

MAISON D'ARRET DE REBEUSS DAKAR

2	9980-07	Malamine dit Pape Ndiaye, né le 4 avril 1958 à Thiamène, de Serigne Mbacké et de Daba Ndiaye.	29-11-07	10-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour abus de confiance.
3	191-07	Ibrahima Diallo, né le 3 février 1985 à Dakar, de Mamadou et de Diatou Seck.	30-6-06		Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.
4	9579-07	Abdoulaye Niang, né le 21 décembre 1986 à Médina Gounass de Mamadou et de Khady Mbaye	19-11-07	21-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol.
5	8390-07	Serigne Fallou Guèye, né le 6 septembre 1981 à Médina Gounass, de Bassirou et de Aïssatou Babou	21-2-08	3-3-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.
6	10232-07	Ndiouga Mangane Ndiaye, né le 27 mai 1949 à Rufisque, de Seydou et de Mame Thiaba Gaye	7-12-07	18-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention de chanvre indien
7	9904-07	Mar Tall, 19 ans, né à Thiès, de Alioune et de Khady Ndongo	28-11-07	12-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol.
8	8391-07	Samba Kamissokho, né le 29 août 1974 à Dakar, de Séga et de Siga Cissé	15-10-07	8-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour faux et usage de faux.

MAISON D'ARRET DE REBEUSS DAKAR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
9	9066-07	Saliou Ndiaye, né le 13 septembre 1976 à Touba, de Daouda et de Kounta Sarr.	2-11-07	8-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour filouterie de transport.
10	4941-08	Sarakhata Alias Fallou Fall Konaté, né le 13 avril 1973 à Dakar, de Demba et de Penda Diop	18-1-08	28-1-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour organisation de migration clandestine.
11	708-08	Lansana Ndiaye, né en 1965 à Bakel, de Samba et de Coumba Ndiaye	25-1-08	14-2-08	Condamné à 6 mois ferme, par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie, faux et usage de faux.
12	9229-07	Matar Diagne, né en 1975 à Dakar, de Aya et de Ndèye Marème Sarr.	7-11-07	3-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour abus de confiance.
13	9856-07	Abou Fall, né en 1985 à Guédiawaye, de Daouda et de Maty Niang	26-11-07	6-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
14	0034-08	Abib Babou, né le 15 juin 1953 à Kébémér, de Mbaye et de Fatou Ndiaye.	2-1-08	18-1-08	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
15	140-08	Mbaye Diop, né le 3 mars 1960 à Thièppe, de Matar et de Nar Sène.	7-1-08	9-1-08	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
16	5725-06	Abdoulaye Boly Kâne, né le 3 septembre 1977 à Dakar de Mouhamed Mansour et de Rokhaya Gning.	8-8-06	21-6-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal correctionnel de Dakar pour abus de confiance.
17	1865-08	Thiendella Fall, fils de Latyr et de Coumba Faye	6-3-08	10-3-08	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
18	69-07	Oumar Ndoye, né le 28 novembre 1976 à Dakar, de Alassane et de Anta Mbaye	24-8-07	11-9-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion avec effraction.
CAMP PENAL DE LIBARTE VI					
19	161-05	Bilaly Minta, né le 1 ^{er} janvier 1972 à Baraoulé, de Yacoumba et de Awa Koné.	22-2-05	22-3-06	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
20	170-04	Matar Dia, né en 1977 à Dakar, de Matar et de Ndèye Woury Diallo.	24-6-04	26-6-06	Condamné à 5 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour coups mortels.
21	315-07	Mamadou Traoré, né le 8 juillet 1976 à Pikine, de Sidy et de Ndèye Fall.	26-6-07	29-6-07	Condamné par le Tribunal régional de Dakar pour détention et usage de chanvre indien, faux et usage de faux.

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
22	323-06	Mamadou Aliou Diallo, né en 1978 à Nioro du Rip, de Mamadou et de Fatoumata Diallo.	14-04-06	10-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar détention et trafic de chanvre indien
23	037-08	Daouda Sall dit Tico, né en 1958 à Rufisque, de Mamadou et de Khady Diop.	12-12-06	19-12-06	Condamné à 2 ans ferme, par le Tribunal régional de Dakar pour viol.
24	423-07	Abdoulaye Diop, né le 1 ^{er} janvier 1969 à Pikine, de Massamba et de Yacine Niang.	1-8-06	21-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
25	323-06	Mamadou Saliou Diallo, né en 1962 à Dakar, de Boubacar et de Dieynaba Diallo	5-7-06	10-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
26	241-04	Saliou Diop, né le 24 juin 1968 à Dakar, de Saër et de Astou Ciss.	13-9-04	21-9-04	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
27	204-07	Alassane Diouf, né en 1979 à Dakar, de Idrissa et de Marème Koné.	4-9-06	8-9-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
28	340-07	Mohamet Diédhiou, né le 16 mai 1972 à Dandone, de Ismaïla Tété et de Fatou Tamba.	19-2-07	19-3-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
29	350-07	Samba Diallo, né le 2 mars 1986 à yeumbeul, de Bassirou et de Astou Diallo.	29-1-07	1-2-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
30	287-06	Pape Dame Seck, né le 6 juin 1946 à Dakar, de Amadou et de Aminata Ngom.	3-8-06	14-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
31	205-07	Balla Diop, né en 1957 à Dakar de feu Moussa et de Fatou Sam.	19-9-06	9-10-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
32	318-07	Pape Moussa Pouye, né en 1976 à Dakar, de Babacar et de Aminata Camara.	6-11-06	22-11-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
33	224-07	Abdou Guèye, né en 1980 à Guédiawaye, de Talla et de Nafy Ndiaye.	5-7-06	10-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
34		Lamine Dabo, né le 8 décembre 1973 à Dakar, de Abdou et de Fatou Dabo.	7-11-06	15-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
35	178-06	Pape Dame Sy, né le 21 février 1972 à Dakar, de Djibril et de Fatoumata Doucar.	19-4-06	8-5-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences.
36	364-05	Mouhamed El Bachir Ngom, né le 13 mai 1974 à Dakar, de Ababacar Turpin et de Mame Yandé Seck.	23-11-06	29-11-06	Condamné à 2 ans ferme, par le Tribunal régional de Dakar pour détention de chanvre indien.
37	225-07	Alioune Gaye, né en 1982 à Diourbel, de Amadou et de Astou Cissé.	30-8-06	11-9-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec effraction.
38	253-07	Ndiaga Sène, né en 1973 à Fatick, de Ndiouma et de Fatou Bop.	8-8-06	31-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol.
39		Baran Faye, né le 29 août 1984 à Dakar, de Assane et de Néné Guèye.	21-6-06	24-6-06	Condamné à 2 ans + 1 mois par le Tribunal départemental de Pikine pour tentative de vol, évasion.
40	15-07	Modou Mbow, né le 17 juillet 1970 à Diourbel, de Mor et de Fatou Seck.	29-11-06	26-12-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
41	282-06	Babacar Diagne, né le 25 août 1977 à Pikine, de Moussa et de Mariama Samb.	18-9-06	12-10-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.
42	065-04	Serigne Mbacké Ndiaye, né le 31 janvier 1957 à Dakar, de Matar et de Thioro Thiam.	11-2-04	8-3-04	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour violences et voie de faits.
43	087-07	Badara Wathie, né le 11 juin 1986 à Guédiawaye, de Arfang et de Fatou Thiam.	11-8-06	28-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol.
44	03-08	Abdourahmane Bâ, né le 23 avril 1960 à Dianlara, de Mouhamadou Lamine et de Rabiataou Bâ.	26-9-06	28-11-07	Condamné à 3 2 mois ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
45	310-05	Izuthukwu Prince Casima, né le 15 mai 1978 à Nanko, de Martin et de Mwaodo Teresa.	7-7-05	28-7-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention de stupéfiants.
46		Moussa Wade, né le 22 juillet 1971 à Rufisque, de Ousmane et de Fatou Seck.	12-1-07	16-1-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
47	111-07	Boubou Diallo, né le 8 janvier 1970 à Dakar, de Moussa et de Yacine Diagne.	22-2-07	14-3-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
48	241-06	Michaël Umeh, né le 29 septembre 1979 à Utuh, de Michaël et de Cathérine Umeh.	4-7-06	24-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention de signes monétaires contrefaits.

CAMP PENAL DE LIBERTÉ VI

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
49	244-06	Khadim Ndiaye, né le 1 ^{er} novembre 1986 à Dakar, de Moussa et de Thioro Ndiaye.	29-6-06	5-7-06	Condamné à 2 ans ferme, par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
50	123-07	Joseph Secka, né le 12 septembre 1985 à Dakar, de Thioukly Vincent et de Siga Sarr.	4-9-06	8-9-06	Condamné 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol commis la nuit en réunion
51	246-07	Touaye Sadio, né le 24 novembre 1986 à Dakar, de Abdou et de Aïssata Koréa.	21-7-06	21-7-08	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
52	39-ass-05	Bara Ndiaye Sow, né le 29 janvier 1981 à Sagatta Guet, de Modou et de Mbène Sow.	18-9-01	4-5-05	Condamné à 8 ans de travaux forcés pour coups mortel.
53	37-ass-05	Abdoulaye Fall, né en 1959 à Khouma/Richard Toll, de Amadou Lamine et de Oulimata Loum.	13-4-05		Condamné à 5 ans de travaux forcés pour meurtre.
54	287-06	Pape Dame Seck, né le 6 juin 1946 à Dakar, de Amadou et de Aminata Ngom.	3-8-06	14-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
55	254-07	Mamadou Sarr, né le 3 novembre 1962 à Dakar, de Ibrahima et de Mame Yacine Ndiaye.	14-11-06	21-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar menaces de mort, violences et voies de faits
56	252-07	Malick Sy, né le 18 novembre 1971 à Dakar, de Mamadou et de Ngoné Remy.	20-10-06	21-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour association, détention d'arme
57	273-07	Moussa Diallo, né le 15 mai 1954 à Bamako, de Cheikh Tidiane et de Fatoumata Sonko.	13-7-07	10-12-07	Condamné à 1 an ferme pour détention et trafic de chanvre indien
58	312-06	Mohamed Lamine Fall, né en 1986 à Tivaouane, de feu Mansour et de feu Amy Diop.	18-7-06	20-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
59	113-07	Mamadou Dramé, né en 1971 à Soukoudou (Ziguinchor), de Sény et de Fatou Cissé.	15-5-06	1-6-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
60	297-06	Mouhamed Sylla, né en 1981 à Koudia, (Guinée) de Alpha et de Fatoumata Camara.	9-8-06	18-9-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol et vol.
61	019-07	Thierno Amadou Bâ, 57 ans né à Boké (Guinée) de Baïlo et de Mariama Diallo.	15-5-06	19-6-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol, attentat à la pudeur.

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
62	279-06	Sanusi Rasheid Adewale, né le 26 janvier 1978 à Lagos, de Gani et de Rafat Sanou.	19-09-06	5-10-06	Condamné à 2 ans ferme par la Tribunal régional de Dakar pour complicité d'escroquerie.
63	344-05	Samory Mendes Dasylva, né le 22 avril 1976 en RGB, de Gilberto et de Marie Eugénia Moreira.	8-09-06	3-05-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol détention et trafic de chanvre indien.
64	348-05	Adalcindo Quintino Pinto Antonio Felix, né le 5 mars 1975 à Bissau (RGB), de Quintino Pinto Antonio Felix et de Maria Monteiro	8-09-05	3-05-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol, détention et trafic de chanvre indien.
65	529-03	Moussa Konté, né le 3 juillet 1957 à Sédhiou, de Aliou Kéba et de Awa Konté.	18-08-03	24-10-03	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol
66	161-05	Bilaly Minta, né le 1 ^{er} janvier 1972 à Baraoulé, de Yaccumba et de Awa Koné.	22-02-05	22-03-06	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
67	576-03	Mamadou Ndiaye, né en 1983 à Rufisque, de Abdou Aziz et de Seynabou Diop.	13-11-03	8-12-03	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol commis en réunion.
68	406-ass-05	Sidy dit Yaou Dial Fall, né en 1970 à Kaolack, de Ameth et de Aïssatou Sarr.	2-07-99	26-04-05	Condamné à 10 ans ferme par la Cour d'Assises de Dakar pour vol commis la nuit avec usage d'arme.
69		El Hadji Babacar Kébé, né le 15 février 1974 à Dakar de El Hadji Lamine et de Ndèye Ami Seck.	24-08-07	11-09-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion avec effraction
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE HANN					
70	175-07	Ousmane Gaye, 15 ans né à Ngayène Thiébo, de Mody et de Khady Thiam.	8-05-07	18-05-07	Condamné à 1 an ferme par le T.E. de Dakar pour viol sur mineure de moins de 13 ans.
MAISON D'ARRET POUR FEMMES DE LIBERTE VI.					
71	469-06	Thérèse Indeque, née le 5 septembre 1978 à Bissau de Domingo et de Linda Indeque	11-08-06	12-07-07	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour association de malfaiteurs, trafic international de drogue.
72	313-05	Ndiouck Faye, née en 1966 à Ndiaré, de Koumack et de Dibor Sène.	28-06-05	24-01-08	Condamnée à 5 ans ferme par la Cour d'Assises pour infanticide.
73	038-08	Aïssatou Gadiaga, née le 21 août 1958 à Pikine, de Matar et de Mame Thiaba Fall.	25-01-08	14-02-08	Condamnée à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DES FEMMES DE RUFISQUE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
74	004-08	Gladys Agusu, née le 7 juillet 1960 à Accra, de Koffi et de Elisabeth Agusu.	30-11-06	26-12-07	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour trafic de drogue et de marchandises prohibées.
75	005-07	Gaye Sall, née le 30 novembre 1983 à Dakar, de Lamine et de Oumy Fall.	30-11-06	26-12-07	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour trafic de drogue et de marchandises prohibées.
76	119-07	Ndèye Fall, née le 22 mars 1957 à Dakar, de Matar et de Khady Diop.	29-06-06	26-12-07	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour trafic de drogue et de marchandises prohibées.
77	04-06	Fatou Sy, née le 25 avril 1988 à Médina Gounass, de Amadou et de Marie Sané.	18-05-06	22-05-06	Condamnée à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion, association de malfaiteurs.
78	32-06	Sira Boubane née en 1979 à Kédougou, de Tama et de Coumba Boubane.	14-07-05	24-01-08	Condamnée à 5 ans de travaux forcés par la Cours d'Assises de Dakar pour infanticide.
79	34-06	Fatou dite Pithito Sarr, née en 1969 à Dakar, de Ousmane et de Assomption Preira.	13-02-04	22-01-08	Condamnée à 5 ans de travaux forcés par la Cours d'Assises de Dakar pour infanticide.
80	115-04	Mame Cissé dite Khady, née le 8 janvier 1971, à Ndiakhaté, de Sakou et de Fama Cissé.	8-08-95	13-07-04	Condamnée à 10 ans de travaux forcés par la Cours d'Assises de Kaolack pour empoisonnement, administration volontaire substances nuisibles à la santé.
81	009-08	Aminata Sesay, née le 21 novembre 1961 à Freetown, de Ibrahima Babo et de Sarata Rokhaya Sesay.	24-01-08	4-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU CAP MANUEL

82	014-08	Omar Dieng, né en 1963 à Dakar.	24-12-07	26-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour complicité de vol simple
83	024-08	Modou Fall, né en 1963 à Yeumbeul.	28-11-07	26-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour abus de confiance.
84	132-07	Baye Galaye Cissé, né en 1972 à Dakar.	15-02-07	21-02-07	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol simple.
85	136-07	Abdou Karim Dieng, né en 1976 à Dakar.	4-05-06	10-05-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU CAP MANUEL

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
85	104-07	Mamadou Badji, né en 1976 à Pikine, de Famara et de Dior Badiane.	2-06-06	12-06-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour DTCL.
87	108-07	Assane Diouf, né en 1954 à Keur Ibra Fall. (Thiès). de Momar et Tabara Dione.	1-06-06		Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour pédophilie.
88	02-08	Cheikh Fall, né en 1980 à Dakar.	18-12-07	26-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol simple.
89	021-08	Abdou Diamé, né en 1987 à Pout.	27-12-07	17-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour tentative de vol.
90	137-07	El Hadji Boubacar Bâ, né en 1946 à Hamdalaye.	13-07-07	30-07-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
91	23-08	Ndiaga Fall, né en 1976 à Thiaroye.	17-12-07	26-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ZIGUINCHOR

92	548-06	Mathurin Sambou, né en 1942 à Gandjinol, de Manus et de Bernadette Senghor.	17-11-06	28-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour abus de confiance.
93	046-08	Aïda dite Ida Diémé née en 1982 à Yotou, de Ousmane et de Marie Diémé	13-12-07	26-12-07	Condamnée à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Oussouye pour vol de numéraires
94	757-07	Cheikh Awa Balla Dème, né le 6 août 1971 à Kaolack, de Bara et de Fatou Ly.	22-11-07	27-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour vol dans un moyen de transport.
95	679-07	Boubacar Mané, né le 14 avril 1968 à Ziguinchor, de Lamine et de Dianké Sarr.	2-11-07	27-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour complicité de migration clandestine.
96	652-07	Baba Sidy Touré, né en 1971 à Bordeaux, de Kader et de Diénéba Sidy Touré.	18-10-07	6-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour abus de confiance.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BIGNONA

97	33-07	Ibrahima Diémé, né le 8 février 1970 à Kafesse, de feu Sitafa et de Kadidiatou Diémé.	1-12-06	26-06-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour abus de confiance.
----	-------	---	---------	----------	---

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE OUSSOUYE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
98	016-06	Moussa Diédhiou, né le 8 mai 1972 à Ziguinchor, de Sidy et de Touty Senghor.	7-07-06	25-07-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour vol de nuit.
99	022-04	Moïse Lamine Diédhiou, né en 1984 à Mandouar (Bignona) de Amadou et de Mansata Manga	13-08-03	26-08-03	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour vol de nuit.
100	042-07	Serigne Thioune, né en 1969 à Santhiou Sine (Thiès), de Serigne Baâsirou et de Seynabou Fall.	2-05-07	8-05-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour complicité d'escroquerie.
101	018-08	Ibrahima Cissé, né en 1977 à Keur Gadji (Fatick), de El hadji Mamadou et de Amy Guèye.	21-11-07	27-11-07	Condamné à 5 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIOURBEL

102	613-07	Serigne Seck, 48 ans, né à Diourbel, de Mbaye et de Mbouba Sall.	1-06-07	7-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol
103	1062-07	Idrissa Sène, né en 1971 à Fatick, de Diaraf et de Awa Diop	14-09-07	25-09-07	Condamné à 8 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour escroquerie.
104	1173-07	Ciré Lô, né le 2 janvier 1979 à Diourbel, de Abdou et de Seynabou Guèye	28-11-07	13-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol de nuit
105	1061-07	Babacar Bâ, né le 20 décembre 1968 à Dakar, de Ousmane et de Fatou Camara.	30-05-07	7-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour faux et usage de faux dans un document administratif.
106	1135-07	Pape Ismaïla Faye, né le 31 décembre 1978 à Dakar, de Ismaïla et de Thila Sow.	19-11-07	22-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour tentative de vol.
107	1242-07	Serigne Mbacké Ndiaye, né en 1981 à Touba, de Moussa et de Khady Sarr.	31-08-07	13-09-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour tentative de vol.
108	904-07	Djibril Diop, né le 9 février 1976 à Ndiagol, de Ibrahima et de Fatou Sow.	7-09-07	20-09-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol.
109	1068-07	Mamadou L. Cissokho, né en 1985 à Dakar, de Samba et de Bintou Diallo.	3-08-07	30-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour tentative de vol.
110	617-07	Mamadou Diallo, né en 1984 à Pikine, de Demba et de Amina Sow.	21-02-07	15-03-07	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour coups et blessures volontaires.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MBACKE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms, et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
111	402-06	Seydina Omar Diop, né en 1954 à Yaffa, de Abdou et de Kany Guèye.	30-10-06	16-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol de nuit.
112	705-07	Lamine Cissé, né le 12 novembre à Bambay, de Sanou et de Rokhaya Kâne.	5-11-07	15-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
113	003-08	Amadou Kâ, 32 ans de Abdou et de Aminata Kâ.	16-11-07	27-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol en réunion.
114	392-07	Ablaye dit Tidiane Kâ, né en 1981 à Kaël, de Ousmane et de Thioro Kâ.	8-06-06	27-07-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Fatick pour vol en réunion.
115	001-08	Ousmane Dème, 20 ans né à Touba, de Mamadou Fatoumata Dème.	16-11-07	27-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol en réunion.
116	767-07	Thierno Diouf, 19 ans né à Dakar, de Ibrahima et de Yacine Mbaye.	26-12-07	17-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
117	712-07	Khadim Fall, 19 ans né à Diourbel, de Cheikh et de Thiané Thioune.	13-11-07	15-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
118	701-07	Pape Fall, né en 1987 à Touba, de Mbaye et de Fama Faye.	5-11-07	15-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
119	682-07	Babacar Niang, né en 1985 à Pikine, de Ndiaga et de Marème Diallo	29-08-07	27-09-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour tentative de vol.
120	704-07	Ousmane Guèye, 20 ans né à Périum, de Mbara et de Thioumbé Guèye.	5-11-07	15-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
121	723-07	Ngoumbé Sall, né en 1984 à Guédiawaye, de Matar et de Ndèye Maty Diallo.	20-11-07	29-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
122	680-07	Massamba Laye Ndoeye né le 13 août 1986 à Dakar, de Mamadou et de Astou Babou.	17-08-07	30-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
123	683-07	Alioune Cissé, né le 4 juillet 1974 à Dakar, de Alpha et de Galamionio Cissé.	21-09-07	9-10-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Dakar pour complicité d'escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BAMBEY

124	36-07	Cheikh Guèye, né le 1 ^{er} septembre à Nadiogi (Niakhar), de Dame et de Dior Guèye.	1-10-07	3-10-07	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Bambey pour vol.
-----	-------	--	---------	---------	--

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE SAINT-LOUIS

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
125	009-06	Amadou Bâ dit Issakha, né en 1983 à Windou Fandou de Ahmet Djiby et de Thiayel Kâ.	12-12-05	3-03--06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour coups et blessures volontaire.
126	544-06	Talla Diagne, né le 4 septembre 1971 à Saint-Louis, de Mor et de Mbène Diassé.	14-12-06	21-12-06	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour trafic de migrants
127	164-07	Adama Sow, né en 1978 à Doydiagué, de Abou et de Aïssatou Sow.	13-3-07	21-3-07	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour recel.
128	200-07	Abdoulaye Ndiaye, né en 1968 à Saint-Louis; de Samba Laobé et de Fatou Fall.	30-03-07	12-04-07	Condamné à 15 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour trafic de migrants
129	334-07	Ndiouga Gaye Ndiaye dit Vieux, né le 3 décembre 1972 à Saint-Louis, de Amadou Moustapha et de Nafi Gaye.	31-05-07	14-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour trafic de migrants
130	336-07	Malick Bâ, né le 15 décembre 1987 à Saint-Louis, de Saloum et de Oumou Camara	4-06-07	14-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol en réunion.
131	337-07	Papa Modou Diop, né le 2 février 1986 à Ngaye Mékhé, de Samba et de Rokhaya Mboup.	4-06-07	14-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DAGANA

132	30-08	Adama Sow, né en 1978 à Doy Diagne (Dagana) de Abou et de Aïssata Sow.	13-03-07	21-03-07	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour recel.
133	180-07	Mamadou dit Matar Barry, né le 6 mars 1988 à Donaye (Dagana), de Amadou et de Faty Wone	5-12-07	11-12-07	Condamné à 5 mois ferme par le Tribunal départemental de Dagana pour tentative de vol.
134	28-08	Adama Niokhor Bâ, né le 17 mars 1977 à Ndiayène peulh, de Niokhor et de Thiasguy Bâ.	13-11-07	3-01-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour coups et blessures volontaires.
135	22-08	Alhousseynou Ly, né le 30 décembre 1980 à Richard Toll, de feu Abdou et de Khardiata Ly	8-02-07	29-03-07	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE PODOR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
136	071-06	Demba Boubou Mody Diallo, né en 1959 à Aéré Lao, de feu Boubou Mody et de Aïssata Mody Bâ.	10-05-06	22-06-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour escroquerie
137	066-07	Abdoulaye Baldé, né le 8 janvier 1984 à Dakar, de Boubacar et de Tiguidé Baldé.	23-11-07	4-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Podor pour vol.
138	067-07	Ramadan Djiby Mbaye, né le 1er juin 1985 à Pikine, de Djiby Demba et de Aïssata Ousmane Ly.	3-12-07	11-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Podor pour vol.
139	070-07	Ibrahima Sy, né en 1983 à Dagana, de Amadou et de Aïda Ndiaye.	4-12-07	11-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Podor pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MATAM

140	142-07	Ndiougou Wagne, né en 1983 à Diourbel, de Mamadou et de Khady Guèye.	12-06-07	20-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Matam pour coups et blessures volontaires.
-----	--------	--	----------	----------	---

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TAMBACOUNDA

141	770-07	Martinet Diarra, né en 1963 à Kobany Kouroussa (RG), de Thieblin et de Maïmouna Traoré	31-12-07	20-02-08	Condamné à 5 mois ferme par le Tribunal régional de Tamba pour escroquerie
142	005-08	Amadou Mané, né en 1966 à Wassadou, de Kalifa et de Koika Gadigou.	4-01-08	13-02-08	Condamné à 9 mois ferme par le Tribunal régional de Tamba pour abus de confiance.
143	005-07	Lamine Tandian, né en 1986 à Tambacounda, de Mamadou et de Fanta Diaby.	8-01-07	18-01-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Tamba pour tentative de vol.
144	620-07	Abdoulaye Thiam, né en 1983 à Koupentoum, de Ousmane et de Rokhaya Bèye.	25-10-07	8-11-07	Condamné à 8 mois ferme par le Tribunal départemental de Tamba pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAOLACK

145	30-08	Ibarhima Barry, né en 1988, à Kaolack, de Saliou et de Fatoumata Barry.	14-01-08	6-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol
146	1031-07	Abdoulaye Bâ, 30 ans, né à Kadd (Linguère) de Cheikh et de Faty Kâ.	5-12-07	6-01-08	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol
147	1014-07	Mamadou Lamine Diallo, né en 1983 à Banjul de Alpha et de Téning Cissé.	4-12-07	9-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol.
148	1093-07	Mbaye Sy, né en 1983 à Kaolack, de Lamine et de Ndèye Kâne.	27-12-07	30-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
149	55-08	Mor Samb né en 1983 à Kaolack, de feu Thierno et de Marème Kâ.	21-01-08	31-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Kaolack pour vol.
150	31-08	Cheikh Camara, né en 1989 à Kaoalck, de Djibril et de feu Téning Ngom	14-01-08	6-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol.
151	409-07	Mamadou Saliou Bâ, né en 1980 à Yeumbeul, de Bandiaye et de Adama Bâ.	14-05-07	21-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol simple et vagabondage.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NIOIRO DU RIP					
152	75-07	Daouda Ndiaye, né le 6 décembre 1959 à Koupentoum, de Seydou et de Waraba Ndiaye.	6-06-07	21-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol simple
153	88-07	Mamadou Diagouray, né le 8 décembre 1960 à Dakar, de Makha et de Ndèye Fatou Touré.	20-11-07	21-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour injures et menaces de mort.
154	94-07	Amath Keita, né en 1946 à Thiamène Walo, de Amath et de Diékhé Guèye.	19-12-07	8-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour recel.
155	58-05	Maour Niang, né en 1980 à Nioro du Rip, de Ibrahima et de Absa Diouf.	17-11-05	29-11-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol commis la nuit.
156	73-07	Bigui Sow Alias Kadjiel, né en 1959 à Kadjiel, de Samba et de Ndougou Diallo.	22-06-07	6-09-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol commis la nuit.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAFFRINE					
157	28-07	Leyti Bâ, né le 8 août 1952 à Mbirkilane, de feu Barro et de Sira Sow.	5-07-07	18-07-08	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.
158	129-07	Aboubacar Sidy Diallo, né en 1989 en Guinée, de feu Amadou et de Penda Camara.	5-11-07	14-11-07	Condamné à 8 mois ferme + 2 IS par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.
159	39-07	Samba Diouf, né en 1973 à Alleuky, de Leyti et de Daba Faye.	11-05-07	22-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour complicité de vol + 5 ans IS.
160	71-07	Mor Talla Ndao, né en 1974 à Santhiou Mor, de Mor Coumba et de Khady Ndao.	7-06-07	20-06-08	Condamné à 1 an ferme pour vol simple.
161	72-07	Amady Diop, 26 ans de feu Amath et de Rama Sall.	11-06-07	20-06-07	Condamné à 1 an ferme pour vol simple + 5 ans IS.
162	07-08	Amadou Kâ, né en 1983 à Dahara, de Daya et Penda Kâ.	21-01-08	6-02-08	Condamné à 1 an ferme pour vol simple.
163	87-08	Mbara Bâ, né en 1986 à Kaffrine de Daga et de Awa Diaw.	9-11-06	7-02-07	Condamné à 18 mois ferme et 5 ans IS pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUTAL

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
164	14-06	Ousmane Tamboura, 31 ans né en Guinée, de Mamadou et de Tahibou Barry.	12-12-05	28-12-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Tamba pour détention et trafic de chanvre indien.
165	075-07	Daouda Bâ, né en 1986, à Dakar. de Mamadou Lamarana et de Fatoumata Bintou Bâ.	24-10-06	3-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et usage de CI.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE THIES

166	844-07	Anta Diaw, née en 1957 à Kébémér, de Maury et de Fatou Diop.	29-05-07	8-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Thiès pour coups et blessures volontaires.
167	1978-07	Serigne Guèye, né le 27 juin 1975 à Thiès, de Maguèye et de Khady Diagne.	2-11-07	30-11-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
168	593-06	Ousmane Bâ, né en 1967 à Keur Yoro, de Makane et de Galboulé Bâ.	25-04-06	12-12-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour complicité de viol.
169	1979-07	Mbaye Thiam dit Babacar, né en 1986 à Thiès, de Samba et de feu Fama Guèye.	2-11-07	30-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
170	2091-07	Mamadou Seck, né en 1969 à Thiès, de Khadim et de Diarra Thiam.	20-11-07	12-12-07	Condamné à 7 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
171	2228-07	Saliou Samb, né le 12 octobre 1981 à Khombol, de Madické et de Sagar Ndiaye.	1-10-07	18-10-07	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol.
172	086-08	Yoro Guèye, né le 15 septembre 1980 à Mbour, de Bounama et de Djiling Faty.	27-12-07	10-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol.
173	107-08	Babacar Mbaye Sèye né le 6 juillet à Thiès, de Karim et de Arame Diallo.	21-01-08	1-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol.
174	114-08	Louis Gomis né en 1985 à Thiès, de Pierre et de Thérèse Gomis.	23-01-08	6-02-08	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
175	22-08	Ousmane Bâ, né le 20 février 1980 à Saré Sana, de Samba et de Hawa Cissé.	6-02-08	15-02-08	Condamné à 2 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour tentative d'escroquerie.
176	238-08	El Hadji Diop dit Ass, né en 1973 à Joal, de Mamadou et de Yacine Diop	8-02-08	15-02-08	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
177	261-08	Boubacar Camara, né en 1970 à Thiès, de Abdou et de Maïmoua Diallo.	12-02-08	27-02-08	Condamné à 2 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
178	1896-07	Moussa Kabou, né en 1984 à Thiaroye, de Lamine et de Fatou Coly.	23-10-07	14-01-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
179	1473-07	Mamadou Oumar Diop Alias Valdiodio Ndiaye, né le 18 mars 1979 à Keur Madiabel, de Mamadou Malick et de Khady Cissé	3-07-07	26-07-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour filouterie de logement et de transport.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
149	55-08	Mor Samb né en 1983 à Kaolack, de feu Thierno et de Marème Kâ.	21-01-08	31-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Kaolack pour vol.
150	31-08	Cheikh Camara, né en 1989 à Kaolack, de Djibril et de feu Téning Ngom	14-01-08	6-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol.
151	409-07	Mamadou Saliou Bâ, né en 1980 à Yeumbeul, de Bandiaye et de Adama Bâ.	14-05-07	21-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol simple et vagabondage.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NIORO DU RIP					
152	75-07	Daouda Ndiaye, né le 6 décembre 1959 à Koupentoum, de Seydou et de Waraba Ndiaye.	6-06-07	21-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol simple
153	88-07	Mamadou Diagouray, né le 8 décembre 1960 à Dakar, de Makha et de Ndèye Fatou Touré.	20-11-07	21-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour injures et menaces de mort.
154	94-07	Amath Keita, né en 1946 à Thiamène Walo, de Amath et de Diékhé Guèye.	19-12-07	8-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour recel.
155	58-05	Maour Niang, né en 1980 à Nioro du Rip, de Ibrahima et de Absa Diouf.	17-11-05	29-11-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol commis la nuit.
156	73-07	Bigui Sow Alias Kadjiel, né en 1959 à Kadjiel, de Samba et de Ndougou Diallo.	22-06-07	6-09-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol commis la nuit.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAFFRINE					
157	28-07	Leyti Bâ, né le 8 août 1952 à Mbirkilane, de feu Barro et de Sira Sow.	5-07-07	18-07-08	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.
158	129-07	Aboubacar Sidy Diallo, né en 1989 en Guinée, de feu Amadou et de Penda Camara.	5-11-07	14-11-07	Condamné à 8 mois ferme + 2 IS par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.
159	39-07	Samba Diouf, né en 1973 à Alleuky, de Leyti et de Daba Faye.	11-05-07	22-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour complicité de vol + 5 ans IS.
160	71-07	Mor Talla Ndao, né en 1974 à Santhiou Mor, de Mor Coumba et de Khady Ndao.	7-06-07	20-06-08	Condamné à 1 an ferme pour vol simple.
161	72-07	Amady Diop, 26 ans de feu Amath et de Rama Sall.	11-06-07	20-06-07	Condamné à 1 an ferme pour vol simple + 5 ans IS.
162	07-08	Amadou Kâ, né en 1983 à Dahara, de Daya et Penda Kâ.	21-01-08	6-02-08	Condamné à 1 an ferme pour vol simple.
163	87-08	Mbara Bâ, né en 1986 à Kaffrine de Daga et de Awa Diaw.	9-11-06	7-02-07	Condamné à 18 mois ferme et 5 ans IS pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUTAL

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
164	14-06	Ousmane Tamboura, 31 ans né en Guinée, de Mamadou et de Tahibou Barry.	12-12-05	28-12-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Tamba pour détention et trafic de chanvre indien.
165	075-07	Daouda Bâ, né en 1986, à Dakar, de Mamadou Lamarana et de Fatoumata Bintou Bâ.	24-10-06	3-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et usage de CI.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE THIES

166	844-07	Anta Diaw, née en 1957 à Kébémér, de Maury et de Fatou Diop.	29-05-07	8-06-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Thiès pour coups et blessures volontaires.
167	1978-07	Serigne Guèye, né le 27 juin 1975 à Thiès, de Maguèye et de Khady Diagne.	2-11-07	30-11-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
168	593-06	Ousmane Bâ, né en 1967 à Keur Yoro, de Makane et de Galboulé Bâ.	25-04-06	12-12-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour complicité de viol.
169	1979-07	Mbaye Thiam dit Babacar, né en 1986 à Thiès, de Samba et de feu Fama Guèye.	2-11-07	30-11-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
170	2091-07	Mamadou Seck, né en 1969 à Thiès, de Khadim et de Diarra Thiam.	20-11-07	12-12-07	Condamné à 7 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
171	2228-07	Saliou Samb, né le 12 octobre 1981 à Khombol, de Madické et de Sagar Ndiaye.	1-10-07	18-10-07	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol.
172	086-08	Yoro Guèye, né le 15 septembre 1980 à Mbour, de Bounama et de Djiling Faty.	27-12-07	10-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol.
173	107-08	Babacar Mbaye Sèye né le 6 juillet à Thiès, de Karim et de Arame Diallo.	21-01-08	1-02-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol.
174	114-08	Louis Gomis né en 1985 à Thiès, de Pierre et de Thérèse Gomis.	23-01-08	6-02-08	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
175	22-08	Ousmane Bâ, né le 20 février 1980 à Saré Sana, de Samba et de Hawa Cissé.	6-02-08	15-02-08	Condamné à 2 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour tentative d'escroquerie.
176	238-08	El Hadji Diop dit Ass, né en 1973 à Joal, de Mamadou et de Yacine Diop	8-02-08	15-02-08	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
177	261-08	Boubacar Camara, né en 1970 à Thiès, de Abdou et de Maïmoura Diallo.	12-02-08	27-02-08	Condamné à 2 mois ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol.
178	1896-07	Moussa Kabou, né en 1984 à Thiaroye, de Lamine et de Fatou Coly.	23-10-07	14-01-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
179	1473-07	Mamadou Oumar Diop Alias Valdiodio Ndiaye, né le 18 mars 1979 à Keur Madiabel, de Mamadou Malick et de Khady Cissé	3-07-07	26-07-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour filouterie de logement et de transport.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MBOUR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
180	302-06	Tahibou Diop, né le 19 septembre 1979 à Mbour, de Souleymane et de Khady Thiam.	7-07-06	21-07-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol.
181	558-06	Pape Iamine Coulibaly, né le 31 octobre 1951 à Thiès de Boubacar et de Bineta Sougou	11-08-06	23-08-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
182	640-07	Saliou Diallo, né en 1984 à Abidjan (RCI), de Sarabay et de Bineta Diallo.	10-12-07	10-01-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour attentat à la pudeur.
183	211-07	Ibrahima Sène, né en 1984 à Nianing de Ngor et de Dibor Diouf.	23-08-06	27-02-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour coups mortels
184	250-07	Omar dit Mbaye Dia Ciss né en 1985 à Ndiagianiao, de Cheikh et de Coumba Sané.	21-05-07	31-05-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol de numéraires.
185	432-06	Cheikh Bâ dit Cheikh Ndiaye, né en 1983 à Saint-Louis de Idrissa et de Yacine Sow.	5-09-06	6-10-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TIVAOUANE

186	181-07	Moustapha Fall, né en 1952 à Touba, de Fallou et de Amy Ndiaye	2-09-05	5-09-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie.
187	143-07	Samba Faye, né en 1981, à Thiès de feu Mbaye Faye et de Yacine Mboup	27-07-07	7-08-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour vol commis la nuit.
188	07-08	Pape Madiop Samb, né le 17 avril 1975 à Pikine de Ndiaga et de Rokhaya Niang.	7-01-08	9-01-08	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Tivaouane pour vol.
189	04-08	Bassirou Diop, né le 2 juillet 1981 à Pekess, de Lamine et de Ndèye Mama Diop.	24-12-07	26-12-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LOUGA

190	266-06	Cheikh Kâ, né le 12 décembre 1979 à Touba, de Abdou Salam et de Amy Ndour.	28-07-06	18-07-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour vol en réunion commis la nuit
191	379-06	Thierno Sadou Gassama, né le 28 juin 1970 à Sédhio, de Idrissa et de Fatou Diallo.	31-08-05	16-09-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol commis la nuit avec effraction
192	523-07	Fary Mbaye, née en 1982 à Thiès, de Issa et de Ndèye Fatou Samb.	12-12-07	23-01-08	Condamnée à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Louga pour complicité de vol.
193	422-07	Mor Niang, né en 1950 à Darou Mousty, de Mbaye et de Khady Sock.	10-09-07	26-09-07	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Kébémér pour vol.
194	214-06	Dame Ndiaye né en 1982 à Fidou Baly, de El Hadji Moussa et de Fatou Dieng.	20-06-06	19-07-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour vol commis la nuit avec usage de locomotion.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
195	350-07	Talla Diop, né en 1991 à Yalwaye Diop, de Racine et de Madjiguène Faye.	2-08-07	26-10-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga + 1 million de dommage et intérêt pour viol.
196	331-06	Serigne Mbodji Ndiaye, né le 30 octobre 1978 à Louga de Mandiaye et de Faty Faye.	12-09-06	24-11-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour vol simple.
197	003-07	Djiby Sow, né en 1987 à Tatki (Dodji), de Tidiane et de Mariam Diallo.	3-01-07	31-01-07	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour tentative de vol.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LINGUERE					
198	106-06	Ibrahima Diop, né en 1981 à Gniiby, de Moussa et de Ndèye Ndiaye.	26-09-06	28-09-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Linguère pour vol.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FATICK					
199	06-08	Adama Daffé, né en 1956 à Kaffrine de feu Arona et deFeue Fatou Bâ.	11-01-08	17-01-08	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Fatick pour tentative de vol.
200	431-07	Malèye Ndiaye, né le 1 ^{er} février 1943 à Keur Saloum Diané, de Mamadou et de Fatou Khouma.	28-09-05	5-10-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Fatick pour trafic de chanvre indien.
201	429-06	Khollé Sarr, né en 1975 de Ngor et de Amy Pouye.	1-12-05	20-06-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Fatick pour tentative de vol à main armée
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KEBEMER					
202	65-07	Souleymane Fall, né le 25 janvier 1979 à Pikine, de Bobo et de Madieng.	11-04-07	31-05-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour complicité de vol.
203	49-07	Pape Diouf, né en 1964 à Dakar de Ibrahima et de Arame Mboup.	20-04-06	11-05-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour attentat à la pudeur.
204	38-07	Moustaphe Cissé né en 1982 à Guédiawaye, de Dame et de Arame Diop	4-05-06	11-05-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour violences à ascendant.
205	102-07	Adama Thioune, né en 1987 à Passy, de Khadime et de Dior Mbaye.	3-09-07	5-09-07	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Kébémér + 20.000 francs amende pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOLDA

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
206	17-05	Chérifou Barry, né le 15 mars 1941 à Salékégné, de Baydo et de Adama Barry.	8-01-01	28-06-04	Condamné à 8 ans ferme par la Cour d'Assises de Ziguinchor pour coups et blessures avec préméditation.
207	346-05	El hadji Niang, né le 10 mars 1966 à Darou Salam, de Issa et de Khadidiatou Barry.	14-11-05	26-07-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol de nuit en réunion.
208	256-06	Mamadou Baldé, né en 1979 à Fouga (Gambie), de Masané et de Aïssatou Baldé.	14-08-06	20-09-06	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol en réunion.
209	401-06	Sékhou Cissokho, né le 3 janvier 1978 à Dialakhoutoba de de Dioncounda et de Mariama Diatta.	13-11-06	17-01-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol en réunion.
210	437-06	Yéro Mbalo, né le 2 janvier 1963 à Saré Mamady, de Sané et de Niania Kandé.	7-12-06	13-12-06	Condamné à 30 mois ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol en réunion.
211	43806	Boubacar Dramé, né le 5 mai 1979 à Taminiel, de Gossi et de Anssata Kandé.	7-12-06	13-12-06	Condamné à 30 mois ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol en réunion.
212	453-06	Maly Cissé, né le 10 octobre 1966 à Saré Demba Thioune, de Demba et de Coumba Thioune.	18-03-06	1001-07	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE VELINGARA

213	199-07	Khalipha Diallo, 25 ans de Ibrahima et de Fatoumata Binta Mbengue.	20-12-07	31-01-08	Condamné à 4 mois ferme pour vol d'effets vestimentaires de Pikine pour complicité de vol.
214	22-07	Mouhamed Camara, né en 1963 à Boké, de feu Alassane et de Mafring Sylla.	16-10-06	19-10-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour vol de nuit faux et usage de faux.
215	182-07	Sény Baldé, 35 ans, de Souba et de Sinthiou Baldé.	20-11-07	22-11-07	Condamné à 6 mois ferme pour vol.
216	175-07	Mamadou Saliou Diallo, 26 ans de feu Bakary et de Mariama Diallo.	12-11-07	22-11-07	Condamné à 6 mois ferme pour vol simple.

Art. 3. - Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*

Fait à Dakar, le 18 avril 2008.

Abdoulaye WADE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 215, déposée le 11 juin 2008, le Receveur des Domaines de Rufisque demeurant à Rufisque agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, domicilié à Rufisque, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble consistant en un terrain nu d'une contenance totale de 8 ha 56 a 80 ca situé à Noflaye banlieue de Rufisque et borné de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, à savoir :

Décret n° 2008-511 du 13 mai 2008.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Samba SARR.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 224, déposée le 15 juillet 2008, le Receveur des Domaines de Rufisque domicilié au Centre des Services fiscaux de Rufisque, route des HLM agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble consistant en un terrain rural nu d'une contenance totale de 6 ha 40 a 00 ca situé à Sangalkam et borné au Sud par le titre foncier n° 849 et des autres côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, à savoir :

Décret n° 2008-568 du 23 mai 2008.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Samba SARR.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 225, déposée le 16 juillet 2008, le Receveur des Domaines de Rufisque domicilié au Centre des Services fiscaux de Rufisque, route des HLM agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble consistant en un terrain rural nu d'une contenance totale de 11 ha 56 a 32 ca situé à Niacoulrab et borné au Nord par le titre foncier n° 2470-R et des autres côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, à savoir :

Décret n° 2008-566 du 23 mai 2008.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Samba SARR.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Thiès

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Thiès

Suivant réquisition n° 989, déposée le 15 juillet 2008, le Receveur des Domaines de Thiès, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal en vertu des dispositions du décret n° 2008-1983 DGID-DEDT en date du 14 juillet 2008 a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Thiès, d'un immeuble consistant en un terrain rural pour la réalisation d'un programme de logements « Cité Keur Maodo » sis à Tivaouane, d'une contenance totale de 15 ha 14 a 94 ca et borné de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

1°) Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret.

2°) Qu'il n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Ndiaga LO.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association des Tradipraticiens de Santé « ATS ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- faciliter le recensement et l'organisation des tradipraticiens ;
- vulgariser la collaboration entre les deux médecines ;
- promouvoir les savoirs traditionnels ;
- faciliter les activités génératrices de revenus et l'accès au crédit ;
- contribuer à la protéger la biodiversité.

Siège social : Mbour, quartier Diamaguène.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Amad Diop, *Président* ;

Makhan Diop, *Secrétaire général* ;

Abdoulaye Sow, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 12.998 M.INT.-DAGAT-DEL-AS en date du 8 août 2007.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association dénommée :
« ROSE DIALY ».

Objet :

- de promouvoir des contacts privilégiés ;
- d'instaurer des relations amicales, culturelles, sociales et économiques entre décideurs prescripteurs, acteurs économiques et culturels venant de divers milieux professionnels ;
- de développer le maillage ;
- d'établir des relations de co-développement basé sur le principe du commerce équitable ;
- d'édifier une passerelle entre des institutions, des structures et des personnes résidant dans le Région Midi - Pyrénées en France et le pays sérère (Petite Côte Sud) au Sénégal.

Siège social : Sis quartier Mbour, Sérère Trypano.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

M^{me} Boury Niang, *Présidente* ;

MM. Simon Faye, *Secrétaire général* ;

Edouard Bam Niane, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 38 GRT-AS en date du 6 mars 2008.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association sénégalaise pour la Promotion des Médecines traditionnelles.

« PROMETRA-SENEGAL ».

Objet :

- organiser au niveau national les guérisseurs afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la prise en charge des questions de santé au Sénégal ;
- appuyer au niveau national l'ONG PROMETRA International dans toutes ses missions notamment :
 - lutter contre toutes pratiques traditionnelles allant à l'encontre de la santé des populations, particulièrement celle des femmes telles que l'excision, l'infibulation, souci de réhabilitation des valeurs culturelles ;
 - organiser des voyages d'études et de formation pour étudiants et chercheurs ;
 - favoriser la diffusion scientifique et servir d'instrument d'intégration africaine et de relations internationales ;
 - participer à des activités de contradiction au développement.

Siège social : Mbour, quartier Diamaguène villa n° 83-E.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Boury Niang, *Président* ;

Sadia Faty, *Secrétaire général* ;

M^{me} Aïssatou Diallo, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11.307 M.INT.-DAGAT-DEL-AS en date du 17 juillet 2003.

Etude de M^{re} Boubacar Seck.

Aïssatou Sow et Mouhamadou Mbacké, *notaires associés*
27. Rue Jules Ferry x Moussé Diop ex-Blanchot - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n° 20.849-DG, au nom de M. Abdoulaye Ndour. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 12.035-DG, devenu le titre foncier n° 424-GRD, appartenant à feu Charles Mendy. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.281-FK, appartenant à M. Chérif Moulaye Diouf, Mmes Fatou Diouf, Amy Diouf, Maïmouna Diouf, Fata Diouf, Awa Diouf, Khadidiatou Diouf, Coura Diouf, et Mariama Diouf. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n° 1.123 de Rufisque, appartenant aux héritiers de feu Tafsir Amadou Mody Diallo, représentés par la dame Adjji Aminata Diallo. 1-2

**BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(BIMAO)
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

(en millions de francs CFA)

POSTE		MONTANTS NETS		POSTE		MONTANTS NETS	
CODE	ACTIF	Exercice N-1	Exercice N	CODE	PASSIF	Exercice N-1	Exercice N
A 10	CAISSE	1	2	F 02	DETTES RATTACHEES.....	41	5.000
A 02	CREANCES INTERBANCAIRES	2.226	7.133	F 03	- A vue	41	
A 03	- A vue	1.276	1383	F 05	- Trésor public, CCP		
A 04	- Banques centrales	1.201	884	F 07	- Autres établissements de crédit	41	
A 05	- Trésor public, CCP			F 08	- A terme		5.000
A 07	- Autres établissements de crédit..	75	499	G 02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2.751	9.143
A 08	- A terme	950	5.750	G 03	- Comptes d'épargne à vue		
B 02	CREANCES SUR LA CLIENTELE ...	2.518	9.207	G 04	- Comptes d'épargne à terme		
B 10	- Portefeuille d'effets commerciaux			G 05	- Bons de caisse		
B 11	- Crédits de campagne			G 06	- Autres dettes à vue	913	763
B 12	- Crédits ordinaires			G 07	- Autres dettes à terme	1.838	8.380
B 2A	- Autres concours à la clientèle	2.326	8.971	H 30	DETTES REPRES. PAR UN TITRE		
B 2C	- Crédits de campagne			H 35	AUTRES PASSIFS	157	529
B 2G	- Crédits ordinaires	2.326	8.971	H 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		
B 2N	- Comptes ordinaires débiteurs	192	236	L 30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
B 50	- Affectation			L 35	PROVISIONS REGLEMENTEES		
C 10	TITRES DE PLACEMENT			L 41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	984	984
D 1A	IMMOBILIS. FINANCIERES	54	54	L 10	SUBVENTIONS D'INVESTIS. ..		
D 50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES			L 20	FONDS AFFECTES		
D 20	IMMOBILI. INCORPORELLES	201	143	L 45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		
D 22	IMMOBILI. CORPORELLES	127	108	L 66	CAPITAL OU DOTATION	1.515	1.515
E 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES			L 50	PRIMES LIEES AU CAPITAL ..		
C 20	Autres actifs	118	315	L 55	RESERVES		
C 6 A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	100	89	L 59	ECARTS DE REEVALUATION		
				L 70	REPORT A NOUVEAU (+/-) ...		-103
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-103	-17
E 90	TOTAL ACTIF	5.345	17.051		TOTAL PASSIF	5.345	17.051

**ENGAGEMENTS DONNES HORS - BILAN
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT**

N 1A En faveur d'établissements de crédit	
N 1J En faveur de la clientèle	7.023
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	
N 2A D'ordre d'établissements de crédit	
N 2J D'ordre de la clientèle	
N 3A ENGAGEMENTS SUR TITRES	
ENGAGEMENTS RECUS	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	
N 1H Reçus d'établissements de crédit	5.000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	
N 2H Reçus d'établissements de crédit	11.151 11.151
N 2M Reçus de la clientèle	
N 3E ENGAGEMENTS SUR TITRES	

BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BIMAO)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

(en millions de francs CFA)

		MONTANTS				MONTANTS	
CODE	POSTE	N-1	N	CODE	POSTE	N-1	N
V 01	INTERETS ET PRODUITS ASSI.	277	1.066	R 01	INTERETS ET CHARGES ASSI	106	713
V 03	- Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	188	226	R 03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	1	369
V 04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	88	815	R 04	- Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	105	344
V 5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement			R 4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre ...		
V 51	- Produits et profits sur prêts et titres émis subordonnés			R5Y	- Charges sur comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis sur la clien.		
V 05	- Autres intérêts et produits assi ..	1	25	R 05	- Autres intérêts et charges assim.		
V 5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES			R 5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V 06	COMMISSIONS	27	88	R 06	COMMISSIONS		6
V 4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES		1	R 4A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES		66
V 4C	-Produits sur titres de placement .			R 4C	- Charges sur titres de placement		
V 4Z	- Dividendes et produits assimilés			R 6A	- Charges sur opérations de change		
V 6A	- Produits sur opérations de change		1	R 6F	- Charges sur opéra. de hors bilan		66
V 6F	- Produits sur opérations de hors bilan			R 6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	1	
V 6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE			R 8G	ACHATS DE MARCHANDISES		
V8B	MARGES COMMERCIALES....			R 8J	STOCKS VENDUS		
V 8C	VENTES DE MARCHANDISES			R 8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES		
V 8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES			S 01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	354	424
W 4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	115	131	S 02	- Frais de personnel	62	97
X 51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS			S 05	- Autres frais généraux	292	327
X 6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN			T 51	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	50	92
X 01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES			T 6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN		
X 80	PRODUITS EXCEPTIONNELS			T 01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES		
X 81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			T 80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	
X 83	PERTE	103	17	T 81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		1
				T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE		1
				T 83	BENEFICE		
X 85	TOTAL	522	1.303	T 85	TOTAL	522	1.303